

## **Rapport de la Commission des Finances portant sur le Budget 2014 de L'ARASMAC**

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs les délégués,

La Commission des Finances est constituée des Municipales et Municipaux suivants :

Mmes Gabriela Zanchi de Mollens, Huguette Rochat de Mont-la-Ville, Sylvette Lambercy de Montricher, Suzanne Auchlin de Montherod, ainsi que MM Eric Zuger de Morges et Claude Schaer rapporteur.

La Commission s'est réunie le 29 août dans les locaux du CSR à Morges en présence de Mme Gisèle Burnet, présidente de L'ARASMAC, M. Daniel Vouillamoz, Directeur de l'ARASMAC M. Bernard Rochat, Adjoint de direction et M. Jean-Jacques Mercier, Président du Conseil Intercommunal de L'ARASMAC.

Présentes aussi, Mme Dominique Bickel, remplaçante de Monsieur Rochat, et de Mme Karin Astrie pour les finances, infrastructures et logistique.

Nous remercions M. Daniel Vouillamoz et Mme Gisèle Burnet pour toutes les explications apportées à nos questions concernant le budget 2014.

### **Préambule**

Le budget 2014 concerne les 62 communes du district de Morges et L'ARASMAC dessert une population de 75'600 habitants

La commission a relevé les points suivants :

#### **Concernant le Revenu d'Insertion (RI)**

Suite à l'entrée en vigueur d'une modification du droit fédéral relatif au degré de couverture des caisses de pensions, la cotisation du 2<sup>ème</sup> pilier (CIP) augmente sensiblement, passant de 16% à 19 % pour l'employeur.

De nouveau, par rapport à 2013, les dossiers relevant du revenu d'insertion augmentent d'environ 5%.

La commune de Morges, prestataire pour l'informatique, a du revoir le coût de ces prestations à la hausse; ceci pour l'ensemble des partenaires qui sont sur ce même réseau. Le CODIR mènera une étude afin de trouver, si possible, une solution aussi performante et plus économique.

Pour couvrir les indemnités du comité de direction (CODIR) et la participation du Conseil des Régions la participation des communes est de 0.50 cts. par habitant.

### **Concernant l'Accueil familial de jour**

Globalement le nombre des Accueillantes en Milieu Familial a peu évolué et l'augmentation de coût en rapport au budget 2013 est d'un modeste 3,7 %.

A relever que suite à l'introduction de la taxe des déchets dans le canton de Vaud, l'indemnité accordée aux Accueillantes a passé de 2.-- frs à 2.05 frs par heure et par enfant gardé.

### **Concernant les Agences d'Assurances sociales**

Le développement des prestations des activités des agences d'assurances sociales nécessite de nouveaux locaux pour placer plus de personnel. Le CODIR c'est fixé l'objectif de trouver des bureaux à 250.-- le m2 au maximum. De ce fait les loyers budgétés 130'000.- en 2013 passent à 146'000.--au budget de cette année. L'ensemble des autres postes des assurances sociales augmentent, néanmoins d'env. 7%. Le coût par habitant passe de 21.25 frs au budget 2013 à 23.25 frs

### **Concernant le réseau Ajema**

En ce qui concerne la population des 62 communes desservie par l'ARASMAC, elle est de 75'600 habitants au 31 décembre 2012.

Trois facteurs concomitants participent à l'augmentation du réseau.

- l'augmentation de 63 places d'accueil en 2013 soit un total de 883 places pour 2014,
- la fin des subsides de l'OFAS
- la diminution des subsides au démarrage de la FAJE.

Il en résulte que le montant à la charge des communes passe de 8'362'000 à 10'809'000 soit une augmentation de 22.64 %. Il est à relever que cette augmentation touche plus particulièrement les communes qui ont des enfants pouvant bénéficier de place dans les structures d'accueil.

L'OFAS a décidé de ne plus accorder de subsides aux cantons de Bâle, Zurich et Vaud en 2013 car le développement des places d'accueil y est le plus important.

### **CODIR**

Nous saluons l'initiative du comité directeur qui recherche des entreprises partenaires pour aider au financement de l'Arasmac.

### **Conclusion**

Vu ce qui précède, la commission propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'adopter le budget 2014 tel que présenté

Pour la commission des finances

Gabriela Zanchi

Huguette Rochat

Sylvette Lambercy

Suzanne Auchlin

Eric Zuger

Claude Schaer